

**COMMUNE DE BILLOM**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22/11/2013

Date de la convocation  
15/11/2013

Date d'affichage  
15/11/2013

**OBJET :**  
**PROJET VALOREM  
DE PANNEAUX  
PHOTOVOLTAIQUES  
SUR LE SITE  
DE BARBARADE**

Réf : 2013\_093

A l'unanimité  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

Mention exécutoire : Non

Date de publication :  
26/11/2013

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en PREFECTURE  
CLERMONT-FERRAND  
le : 26/11/2013

L'an 2013 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Pierre GUILLON, Maire.

Présents : M. Pierre GUILLON, Maire, M. Jean PIRONON, Mme Marie-Claude GOURVES, M. Pierre MOULHAUD, M. Philippe CHEMINAT, Mme Emmanuelle BELETTE, M. Christian DUFRAISSE, M. Alain VAURE, Mme Fabienne BERARD, M. Gérard THIALLIER, Mme Madeleine CHAZEAU, M. Jean-Marc GERPHAGNON, M. Didier MARION, Mme Michèle BOLANDINI, M. Jean-Louis GRAS, M. Georges LAVIALLE, M. Bertrand DUBIEN, Mme Cristina FERNANDES VIEIRA, Mme Patricia DESMAZEAU.

Absente : Mme Nelly AUDENOT.

Absents excusés : Mme Nelly CHASSOT, M. Jacques CHARPIN, Mme Jeanne CALCHERA.

Excusés ayant donné procuration : M. André MAROL par M. Christian DUFRAISSE, Mme Karelle TREVIS par Mme Emmanuelle BELETTE, Mme Monique MATHIEU par M. Gérard THIALLIER, M. Jean-Luc GAINETON par M. Bertrand DUBIEN.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Fabienne BERARD.

Monsieur le Maire expose que le projet d'installation d'un parc photovoltaïque a été présenté le 11 octobre aux membres du Conseil Municipal.

Ce projet consiste à implanter un parc photovoltaïque sur le site de Barbarade afin de valoriser ce site et produire de l'énergie électrique qui sera évacuée sur le réseau existant le plus adéquat. Les études et a fortiori le projet doivent se faire en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat et la population, et en conformité avec la réglementation en vigueur.

Afin de déterminer les caractéristiques de ce parc photovoltaïque, la société VALOREM doit réaliser une étude de faisabilité du projet. Cette étude portera sur l'analyse du site et de son environnement en vue de définir l'implantation photovoltaïque en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la Société VALOREM à réaliser l'étude de faisabilité du projet.

Fait et délibéré à BILLOM,  
le 22/11/2013

Pour extrait conforme :

Le Maire

Pierre GUILLON

